

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BARAQUEVILLE**

Séance du 2 mars 2020

Nombre de membres			Date de convocation
Elus	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	
23	18	14	26 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt à 18 heures, **le deux du mois de mars**, le Conseil Municipal de la Commune de Baraqueville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Baraqueville, sous la présidence de Monsieur BARBEZANGE Jacques.

Conseillers présents : ARNAL Olivier, BARBEZANGE Jacques, BAUGUIL William, BERNARDI Christine, BORIES Alain, CALVIAC Jean Louis, COSTES Dominique, GENIEZ Viviane, GOMBERT Christiane, LEMERAY Claude, MARTY Monique, PUECH Robert, REGOURD Murielle, ROSSIGNOL Josiane, VERNHES Nicolas.

Conseillers absents excusés :

Mesdames BARRAU Céline et FRAYSSINES Jessica,
Monsieur LADAME Etienne.

Monsieur CALVIAC Jean-Louis est nommé secrétaire de séance.

**ADOPTION DES COMPTES DE GESTION DES BUDGETS, PRINCIPAL ET ANNEXES, DRESSES POUR
L'EXERCICE 2019
Budget Principal - Budget annexe ASSAINISSEMENT
Budget annexe ATELIER RELAIS – Budget annexe CINEMA
N°2001-01**

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal déclare à l'unanimité (hors la présence de Monsieur le Maire), que les comptes de gestion des budgets, principal et annexes, dressés pour l'exercice 2019 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Approbation des comptes de gestion des budget principal et annexes
Date de décision: 02/03/2020
Date de réception de l'accusé de réception de 12/03/2020
réception :
Numéro de l'acte : 2020_01
Identifiant unique de l'acte : 012-211200563-20200302-2020_01-BF
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers
Matières de l'acte : 7 .1 .2 Finances locales
Decisions budgetaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)
Date de la version de la 29/08/2019
classification :
Nom du fichier : CG DEFINITIF 2019 BP.pdf (99_BU-012-211200563-20200302-2020_01-BF-1-1_1.pdf)
Annexe : 01 Approbation comptes de gestion.docx (70_DE-012-211200563-20200302-2020_01-BF-1-1_2.pdf)
Approbation comptes de gestion

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET PRINCIPAL N° 2001-02

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2019 approuvant le budget principal,

Vu les virements de crédits,

Vu la décision modificative n° 1 prise lors de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2019,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur Jacques BARBEZANGE présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur qui peut se résumer de la manière suivante :

◆ INVESTISSEMENT

Recettes : 1 438 798.30 € Dépenses : 2 519 135.44 €

La section d'investissement présente un résultat cumulé de l'exercice déficitaire de 1 080 337.14 €

◆ FONCTIONNEMENT

Recettes : 3 330 133.84 € Dépenses : 1 645 770.05 €

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé de l'exercice excédentaire de 1 684 363.79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide :

Article 1 :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2019 - Budget principal

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé de

réception :

Numéro de l'acte : 2020_02

Identifiant unique de l'acte : 012-211200563-20200302-2020_02-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2Finances locales

Decisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120056300016-012024-CA-2019-11032020000000.xml (99_BU-012-211200563-20200302-2020_02-BF-1-1_1.xml)

Annexe : signatures CA budget principal.pdf (71_AN-012-211200563-20200302-2020_02-BF-1-1_2.pdf)
page signatures

Annexe : 02 CA Budget principal.docx (71_AN-012-211200563-20200302-2020_02-BF-1-1_3.pdf)
CA budget principal

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 BUDGET ANNEXE ATELIER-RELAIS – N° 2001-03

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2019 approuvant le budget annexe Atelier-Relais,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur Jacques BARBEZANGE présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur qui peut se résumer de la manière suivante :

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 19 777.09 € Dépenses : 40 157.77 €

La section d'investissement présente un résultat cumulé de l'exercice déficitaire de 20 380.68 €

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 21 963.97 € Dépenses : 1 583.29 €

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé de l'exercice excédentaire de 20 380.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide

Article 1 :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2019 - Budget Atelier Relais

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception :
réception :

Numéro de l'acte : 2020_03

Identifiant unique de l'acte : 012-211200563-20200302-2020_03-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2 Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120056300099-012024-CA-2019-11032020000000.xml (99_BU-012-211200563-20200302-2020_03-BF-1-1_1.xml)

Annexe : signatures CA Atelier Relais.pdf (71_AN-012-211200563-20200302-2020_03-BF-1-1_2.pdf)
page signatures

Annexe : 03 CA Budget A Relais.docx (70_DE-012-211200563-20200302-2020_03-BF-1-1_3.pdf)
CA Atelier Relais

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT – N° 2001-04**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2019 approuvant le budget annexe Assainissement,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur Jacques BARBEZANGE présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur qui peut se résumer de la manière suivante :

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 160 215.75 € Dépenses : 203 086.59 €

La section d'investissement présente un résultat cumulé de l'exercice déficitaire de 42 870.84 €

◆ SECTION D'EXPLOITATION

Recettes : 273 546.72 € Dépenses : 170 444.39 €

La section d'exploitation présente un résultat cumulé de l'exercice excédentaire de 103 102.33 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide

Article 1 :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2019 - Budget Assainissement

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé de 12/03/2020

réception :

Numéro de l'acte : 2020_04

Identifiant unique de l'acte : 012-211200563-20200302-2020_04-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2 Finances locales

Décisions budgétaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120056300073-012024-CA-2019-11032020000000.xml (99_BU-012-211200563-20200302-2020_04-BF-1-1_1.xml)

Annexe : signatures CA Assainissement.pdf (71_AN-012-211200563-20200302-2020_04-BF-1-1_2.pdf)
page signatures

Annexe : 04 CA Budget Assainissement.docx (70_DE-012-211200563-20200302-2020_04-BF-1-1_3.pdf)
CA budget Assainissement

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE CINEMA N° 2001-05

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2019 approuvant le budget annexe Cinéma,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur Jacques BARBEZANGE présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur qui peut se résumer de la manière suivante :

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 3 602.18 € Dépenses : 22 119.67 €

La section d'investissement présente un résultat cumulé de l'exercice déficitaire de 18 517.49 €

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 65 883.90 € Dépenses : 65 883.90 €

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé de l'exercice égal à 0.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide

Article 1 :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2019 - Budget Cinéma
Date de décision: 02/03/2020
Date de réception de l'accusé de 12/03/2020
réception :
Numéro de l'acte : 2020_05
Identifiant unique de l'acte : 012-211200563-20200302-2020_05-BF
Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers
Matières de l'acte : 7 .1 .2 Finances locales
Décisions budgétaires
délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation
des résultats, approbation du compte de gestion)
Date de la version de la 29/08/2019
classification :
Nom du fichier : DOCBUDG-21120056300115-012024-CA-2019-11032020000000.xml (99_BU-012-211200563-20200302-2020_05-BF-1-1_1.xml)
Annexe : signatures CA Cinéma.pdf (71_AN-012-211200563-20200302-2020_05-BF-1-1_2.pdf)
page signatures
Annexe : 05 CA Budget Cinéma.docx (70_DE-012-211200563-20200302-2020_05-BF-1-1_3.pdf)
CA Budget Cinéma

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2019 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT N° 2001-06

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 avril 2019 approuvant le budget annexe Lotissement,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire,

Considérant que le compte de gestion adopté préalablement fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif,

Monsieur Jacques BARBEZANGE présente le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur qui peut se résumer de la manière suivante :

◆ SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 0.00 € Dépenses : 34 247.93 €

La section d'investissement présente un résultat cumulé de l'exercice déficitaire de 34 247.93 €

◆ SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 34 248.34 € Dépenses : 34 247.93 €

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé de l'exercice excédentaire de 0.41 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide

Article 1 :

D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2019 - Budget Lotissement

Date de décision: 02/03/2020

Date de réception de l'accusé de réception :
réception :

Numéro de l'acte : 2020_06

Identifiant unique de l'acte : 012-211200563-20200302-2020_06-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2 Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation des résultats, approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-21120056300123-012024-CA-2019-11032020000000.xml (99_BU-012-211200563-20200302-2020_06-BF-1-1_1.xml)

Annexe : signatures CA Lotissement.pdf (71_AN-012-211200563-20200302-2020_06-BF-1-1_2.pdf)
page signatures

Annexe : 06- CA Budget Lotissement.docx (71_AN-012-211200563-20200302-2020_06-BF-1-1_3.pdf)
CA Budget Lotissement